



CONSEIL

Analyser la conformité et mettre en service de nouveaux équipements de travail

Accidents du travail

Analyse des risques

Équipements de travail

Mesures de prévention

Sécurité

CODE PRODUIT

B0301

Thématique

Sécurité des machines et prévention des risques lors de l'utilisation des équipements de travail (machines, installations, dispositifs et appareils).

Objectifs

- Analyse de la conformité des équipements de travail suivant les prescriptions minimales de sécurité conformément aux Titres 1 et 2 du livre IV - Équipements de travail du code du Bien-Être au travail.
- Rédaction d'un rapport de mise en service des équipements de travail analysés et possibilité d'établir la fiche de poste des équipements de travail.

Programme

- Établissement d'un inventaire des équipements de travail présents.

- Analyse des documents inhérents aux équipements de travail : déclaration de conformité, manuel d'utilisation, fiche de poste, carnet de maintenance, liste des modifications éventuelles qui ont été apportées à l'équipement, cahier des charges d'achat, liste des contrôles périodiques, derniers rapports de contrôle, consignes spécifiques d'utilisation.
- Observation des équipements de travail, lors de leur utilisation, par les opérateurs compétents, avec analyse des méthodes de travail usuelles.
- Évaluation de l'équipement de travail sur base d'une liste de 19 prescriptions minimales telles que prévues dans l'annexe IV.2-2 du Code Bien-Être - Livre IV - Équipements de travail.
- Rédaction d'un rapport de mise en service pour conseil à l'employeur. Cette mission se déroule obligatoirement en présence du conseiller en prévention interne, d'un responsable opérationnel et d'un opérateur compétent.

Méthode

Visite sur place, observation et analyse du poste de travail, examen de conformité, rédaction d'un rapport de mise en service par équipement de travail, description de méthodes de travail fiables pour les opérateurs, conseil à l'employeur (service achat) en rapport avec la procédure de commande de nouveaux équipements de travail.

Public

Employeur, membres de la ligne hiérarchique, service interne de prévention, travailleurs.